

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **49 (1940)**

Heft 1

PDF erstellt am: **06.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>









## D'une année à l'autre

L'année de l'Exposition nationale en laquelle on avait fondé quelques espoirs, si faibles soient-ils, s'est pourtant mal terminée. On avait espéré que l'accord de Munich inaugurerait une période de paix, période de détente, que le monde entier désirait ardemment; mais ces espérances se sont aussi révélées trompeuses. Cette aube de paix est restée sans lendemain et, l'impulsion, même l'élan que notre Exposition nationale avait donné à notre vie économique ont été anéantis par la guerre alors qu'ils étaient en pleine croissance. L'année passée rappelle étrangement l'année 1914, et pourtant les conséquences que ces deux années ont pour le tourisme sont essentiellement différentes. La précédente guerre mondiale se produisait alors qu'une longue période d'une dizaine d'années avait été marquée par une prospérité économique croissante qui avait contribué à consolider et à affermir financièrement les entreprises touristiques et les hôtels. Toutes ces exploitations disposaient alors d'une force de résistance considérable contre des revers possibles. Mais les 25 années qui ont suivi cette période n'ont pas donné aux entreprises touristiques l'occasion de réparer les lourdes pertes provoquées par la guerre et, par conséquent, elles n'ont pu, non plus, créer de nouvelles réserves. Les dettes qui se sont accumulées pendant les 4 années de guerre, les dures années de crise que nous avons traversées, les transformations qui se sont produites dans la structure même du tourisme ont inlassablement rongé les forces vives de l'hôtellerie si bien qu'aujourd'hui il lui est d'autant plus difficile, et même dans bien des cas, cela semble impossible, de traverser cette nouvelle épreuve en se maintenant par ses propres forces.

Il est donc absolument nécessaire de mener à bonne fin toutes les mesures qui sont en discussion ou en puissance d'exécution, dans le but, d'ailleurs reconnu nécessaire par l'Etat, de développer le tourisme. Car il ne s'agit pas seulement de se maintenir, mais il faut s'armer pour les prochaines années de paix qui suivront certainement cette guerre dont l'évolution est imprévisible. Il est parfaitement justifié de chercher à regarder en avant et à organiser l'avenir, si l'on considère que, même les Etats belligérants, accordent toute leur attention à leur tourisme. Au cours des débats sur le budget, le Sénat français a bien marqué sa ferme volonté de ne pas laisser de côté cette branche de l'économie nationale.

Malgré que, ou peut-être, du fait que le tourisme souffre cruellement de la situation actuelle, les autorités doivent lui accorder toute l'aide possible. La période pendant laquelle le tourisme n'est pas une source de gain pour l'économie nationale doit être utilisée pour une réorganisation rationnelle de celui-ci. En Allemagne aussi le secrétariat d'Etat du tourisme continue à maintenir sa complète activité. L'Italie, qui est épargnée par la guerre, ne songe pas seulement à édifier la prochaine Exposition universelle, mais l'on construit aussi de grands hôtels qui sont destinés à héberger les premiers visiteurs de cette exposition future. Immédiatement après le début des hostilités, un *postulat* déposé au Conseil national par M. von Almen, préconisait les mesures à prendre pour assurer le maintien de l'hôtellerie par une extension et adaptation aux circonstances nouvelles des mesures de protection juridique, ainsi que la mise à disposition de crédits permettant de liquider les obligations courantes et permettant de continuer l'exploitation de l'hôtel. Par l'ordonnance spéciale du 3 novembre, on accordait aux propriétaires et fermiers d'hôtels qui se trouvaient dans une situation difficile par suite de la guerre, et sans qu'il y ait eu faute de leur part, un certain temps de répit, soit jusqu'à la fin de 1940. Mais le mal lui-même, le surendettement, ne sera vraiment combattu que par l'entrée en vigueur d'une loi assurant un assainissement

radical de l'hôtellerie. Un projet de loi a été déposé au Département fédéral de justice et police, mais les discussions à ce sujet ne sont pas encore très avancées; la cause en est peut-être au fait que l'hôtellerie n'est pas très enthousiasmée par ce projet. Il peut être soigneusement pensé et élaboré juridiquement, mais c'est justement cela qui lui donne une tournure un peu trop académique et il ne tient pas compte, comme on le désirerait dans notre industrie, des circonstances extraordinaires dans lesquelles nous nous trouvons en fait. Une délégation de notre Comité central a eu, peu avant la fin de l'année, une conférence avec M. Baumann, conseiller fédéral pour lui exposer la situation de l'hôtellerie et les espoirs que nous mettons dans cette loi sur le désendettement. Une requête doit maintenant orienter le chef du département fédéral de justice et police sur les voies et moyens que nous estimons susceptibles de réaliser un assainissement radical; ceci parce que le premier projet a été achevé sans notre coopération et surtout parce qu'il est déjà en partie dépassé par les événements. La compréhension dont a fait preuve le conseiller fédéral Baumann pour les explications que lui donnèrent ces membres de la délégation de notre Société nous donne l'assurance que les propositions faites seront examinées avec bienveillance et avec toute la rapidité désirable. Au Palais fédéral aussi, on estime que l'ordonnance spéciale ne représente qu'une mesure transitoire qui doit être remplacée par un nouveau règlement d'assainissement qui aurait force de loi. Il en est de même de la question des *crédits transitoires*; elle sera soumise à un examen détaillé, dans un temps plus ou moins rapproché, de la part du Département fédéral de l'économie publique. Les organes directeurs de notre Société entreprendront auparavant de nouvelles démarches auprès de ces instances. De nombreux hôtels qui ont une situation interne tout à fait saine et qui, jusqu'à présent, sont toujours parvenus, avec plus ou moins de peine, à remplir leurs obligations financières pourraient fort bien subsister, si l'on pouvait mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour continuer leur exploitation. L'enquête faite l'automne dernier par la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie sur la situation financière de l'hôtellerie, a montré que, malgré tous les efforts des hôteliers, avec la meilleure volonté du monde, il avait été impossible, par suite de l'atmosphère de guerre, de réaliser les recettes nécessaires pour permettre à l'entreprise de maintenir son exploitation. Une certaine somme devrait être mise à la disposition de ces entreprises par la Confédération, par l'intermédiaire de la Société fiduciaire suisse pour l'hôtellerie, selon des principes établis à l'avance, et sous forme de prêts. Nous disons bien sous forme de prêt; l'hôtellerie ne veut pas simplement être suspendue à la jupe de la mère Helvétique et ajouter encore un nouveau souci à tous ceux qu'elle a déjà. L'hôtellerie ne veut pas réclamer une solution qui est, hélas! devenue de règle pour certains enfants privilégiés de la Confédération. Non, l'hôtellerie sera déjà reconnaissante si on lui accorde ces crédits d'exploitation à titre de prêt et si, exceptionnellement, pour une fois, on la libère du paiement des intérêts de cette somme.

Dans les milieux touristiques, on sait pertinemment depuis le début de la guerre déjà, que pendant le temps où les peuples seront en lutte, il faut renoncer presque complètement à une affluence d'étrangers et que dans les cas les plus favorables, il faut compter avec la fréquentation provenant du tourisme indigène. Mais on ne développera le trafic indigène que si l'on arrive à obtenir une baisse du prix des voyages.

Les facilités spéciales consenties à l'occasion de l'Exposition nationale, spécialement le billet simple course valable pour le retour et l'abonnement de vacances valable 16 jours

(en zig-zag à travers la Suisse pour 45 fr.) ont suffisamment montré sur quel levier il fallait appuyer pour faire voyager nos compatriotes.

Il est d'autant plus difficile, pour le public qui pendant 6 mois a bénéficié de billets spéciaux, de retrouver les conditions normales. Celles-ci lui semblent doublement lourdes et il lui est aussi plus difficile de s'accommoder du prix des billets. Le tourisme à destination du Tessin ou, de Suisse orientale ou septentrionale à destination de l'Oberland bernois, des Grisons ou du Valais, ne retrouvera un peu d'animation que si les entreprises de transports continuent à accorder les facilités qui ont été consenties pendant l'Exposition nationale. Comme le trafic avec l'étranger est en grande partie suspendu et que les étrangers avaient droit à un rabais de 30% pour les voyages à l'intérieur de notre pays, ne serait-il pas possible de faire bénéficier nos concitoyens qui prennent des vacances, non seulement pour leur santé, mais pour faire preuve de solidarité économique pour notre industrie touristique, d'une *prime d'encouragement*. En ce qui concerne le trafic avec l'étranger, il ne sera pas aussi facile de lui trouver une solution du fait qu'il est actuellement interrompu, mais il ne faut négliger aucun effort pour faciliter les moyens d'accès, les formalités d'entrée et de séjours aux quelques personnes qui pourraient quand même faire un voyage en Suisse. Il faut que notre pays leur paraisse aussi agréable et hospitalier que possible. Les possibilités de quitter les pays étrangers sont sévèrement conditionnées par des difficultés qui sont faites lors l'octroi du passeport, du visa de transit et de devises. Il suffit pour la Suisse et ses postes diplomatiques à l'étranger, que chaque visiteur puisse prouver qu'il a des intentions irréprochables et qu'il ne tombera à la charge de notre pays qu'en cas où il ne nous causera aucun désagrément, pour aplanir le chemin qui conduit chez nous. Il faut que la terreur que manifeste la Police des étrangers de voir des espions, des aventuriers et des émigrants entrer en Suisse fasse place à des considérations plus paisibles, plus humaines et tenant mieux compte de notre économie. Si des formalités d'entrée et de contrôles à l'intérieur du pays sont indispensables dans les temps extraordinaires que nous traversons, il faudrait au moins que ces formalités ne soient pas utilisées dans des buts fiscaux. Si l'étranger, malgré toutes les difficultés qui hérissent son voyage, se décide quand même à venir chez nous, en tant qu'hôte payant, il faut pourtant aussi que nos autorités sachent apprécier cette bonne volonté et ne l'accablent pas de taxes et frais extraordinaires. C'est pour cette raison que la taxe sur les visas qui a été actuellement élevée à fr. 5.— est déjà beaucoup trop haute, même si l'examen de la demande d'entrée occasionne certains travaux à l'appareil administratif. A ce point de vue-là, il ne faut pas être mesquin et il ne faut pas agir en petit commerçant qui ne fait que quelques rares affaires; il est clair que comme client d'hôtel, cet hôte remboursera des dizaines et des centaines de fois la dépense d'efforts administratifs qu'il a occasionnée. Il serait extraordinaire que, sous un prétexte quelconque, au lieu d'abaisser ou de supprimer cette taxe on ne veuille encore l'élever. Il en est de même pour les taxes de séjour cantonales. Comme le visa n'est valable que pour l'entrée en Suisse, il appartient aux cantons d'accorder les autorisations de séjour et les administrations cantonales ont aussitôt saisi cette occasion pour prélever une taxe pour leurs travaux. La taxe maximum de fr. 5.—, fixée par les autorités fédérales, a immédiatement été adoptée comme tarif minimum. Seul le canton de Berne a daigné fixer cette taxe à fr. 2.—. Il ne serait vraiment pas de trop que cette taxe soit partout abaissée à un minimum sinon complètement abandonnée, ne serait-ce que pour témoigner sa reconnaissance au client qui fait preuve d'attachement envers la Suisse et le canton où il séjourne.

(A suivre)

## La distribution de prospectus est soumise à une autorisation

En date du 6 décembre 1939, le département militaire fédéral a publié, avec entrée en vigueur immédiate, une ordonnance d'exécution relative à l'arrêté du Conseil fédéral sur la vente et l'exportation de cartes, plans et autres représentations topographiques. Selon cette ordonnance, il est interdit de vendre, de distribuer ou de publier des cartes, des plans, etc. sans une autorisation du service topographique fédéral en accord avec la section des opérations du commandement de l'armée. Aucune autorisation n'est donnée pour les cartes représentant tout ou partie des régions figurant sur la carte générale, à 1:000.000 de la Suisse et des régions frontalières. Peuvent, par contre bénéficier d'une autorisation — mais il est absolument nécessaire de demander et d'obtenir celle-ci — les illustrations ou publications de toutes sortes concernant:

- la représentation topographique, étendue et synoptique de tous les paysages de la Suisse;
- la représentation de certaines parties du territoire, naturelles ou artificielles, mais ayant une importance nationale au point de vue de l'économie de guerre et de la géographie militaire.

Par ces «représentations», on entend: cartes de vue, photos prises d'avions, panoramas, reliefs, cartes, plans, etc. se trouvant dans des prospectus, ou encore, des dessins de paysages, des esquisses ou profils de terrain, etc. Toute contrevention, préméditée ou provenant d'une négligence, sera passible de la loi pénale militaire.

Ainsi donc, pour pouvoir distribuer des prospectus contenant des photos de paysages ou des représentations topographiques, il est tout à fait indispensable d'en avoir reçu l'autorisation du service topographique fédéral.

Nous avons adressé une requête à ce dit service pour attirer son attention sur les graves inconvénients et dommages que cette mesure occasionnait à la propagande touristique et à l'hôtellerie, par suite de l'immobilisation de centaines de milliers de prospectus; nous avons demandé que l'on fasse preuve de compréhension et que l'on tienne compte de notre situation lors de l'examen des demandes d'autorisation.

La Division de topographie nationale nous communique, que d'entente avec la section des opérations du commandement de l'armée, les stocks de prospectus d'hôtels et de stations pourront être utilisés dans leur forme originale, ou, après avoir subi quelques modifications, s'ils sent au bénéfice d'une autorisation. Celle-ci sera donnée, dans les cas où des modifications sont nécessaires, après suppression des représentations topographiques telles que: cartes, panoramas, vues à vol d'oiseau, etc. Cette suppression peut se faire: par une surimpression qui rende la photo ou le dessin en question parfaitement invisible, par un simple découpage ou encore par un collage assurant une adhérence parfaite.

D'après les nombreuses demandes qui ont été adressées à Berne et les réponses qui leur ont été données, on constate que la majorité des prospectus sont autorisés, si bien qu'il n'y a pas lieu de craindre une paralysie de l'activité publicitaire par suite d'un manque de prospectus. Le commandement de l'armée et le service topographique fédéral se rendent parfaitement compte des inconvénients qui résultent, pour notre industrie, des mesures inévitables qui ont dû être prises depuis le début de la guerre, et ils tiendront certainement compte des intérêts de notre profession pour autant qu'ils soient compatibles avec ceux de l'armée.

De notre côté aussi, nous voulons encore insister auprès de nos membres pour qu'ils se souviennent qu'il est indispensable d'avoir une autorisation pour distribuer leurs prospectus. Nous les prions donc avant d'utiliser leur matériel publicitaire de le soumettre au service topographique fédéral pour qu'il leur donne, soit son avis, soit directement l'autorisation demandée.

Puisque l'on nous informe que de nombreuses demandes reçoivent des réponses favorables, nous sommes en droit d'espérer que les autorités responsables continueront à faire preuve de bonne volonté et que les cas qui sont en suspens pourront être prochainement liquidés, afin que la situation de l'hôtellerie ne soit pas encore rendue plus difficile qu'elle ne l'est actuellement.

## L'état de l'emploi dans l'industrie hôtelière pendant la saison d'été 1939

Communiqué par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail

Une enquête a été faite cette année, comme les deux années précédentes, sur une base représentative pour connaître l'état de l'emploi dans l'industrie hôtelière pendant la saison d'été de 1939. Cette opération a englobé, sur l'ensemble du territoire suisse, 1243 établissements qui disposent en tout de 77.249 lits d'hôte. Elle s'est étendue, comme les années précédentes, aux personnes occupées appartenant à la famille du chef d'établissement, ainsi qu'au personnel des exploitations accessoires de l'exploitation hôtelière proprement dite.

Les établissements embrassés par l'enquête ont employé en moyenne 19.688 personnes pendant les mois de juin à août 1939, contre 21.138 pendant les trois mois correspondants de l'année dernière. Ils en ont donc employé 6,8 pour cent de moins pendant la saison d'été 1939 que pendant la saison d'été 1938. Tout au long de la saison les personnes employées furent moins nombreuses cette année que l'année dernière: la diminution ressort à 4,4 pour cent pour juin, à 4,8 pour cent pour juillet et à 11,1 pour cent pour août. C'est que, par suite de la tension politique internationale, les touristes sont venus

moins nombreux de l'étranger, en août plus encore qu'en juin et juillet. En outre, comme le relevé numérique s'est effectué à la fin de chaque mois, celui du mois d'août a coïncidé avec la mobilisation des troupes de couverture. La réduction de personnel qui existait déjà pour des raisons économiques s'est donc encore trouvée renforcée à fin août par ce fait nouveau.

Les personnes employées furent moins nombreuses cette année que l'année dernière dans toutes les régions importantes de tourisme. Les diminutions les plus prononcées ont été relevées dans les cantons du Valais (-11,1%) et de Berne (-10,4%). On note une diminution moyenne de 8,4 pour cent dans le canton des Grisons, de 6,6 pour cent dans ceux de Lucerne et de Vaud et de 5,0 pour cent dans celui du Tessin. Les personnes employées ont été, toutefois, de 3,8 pour cent plus nombreuses dans les grandes villes; ceci s'explique par la situation particulière de Zurich où l'industrie hôtelière a enregistré, grâce à l'exposition nationale, une augmentation de personnel qui compense et au delà des diminutions des autres grandes villes. Quant aux autres villes de tourisme, elles accusent un recul de 7,3 pour cent sur l'an dernier. On remarque par ailleurs que la diminution fut en moyenne moins prononcée dans les stations de la plaine (-3,6%) et des Préalpes (-5,2%) que dans celles des Alpes (-11,6%) et des Hautes-Alpes (-11,2%). Et si l'on classe les établissements observés d'après leur grandeur et leur rang, on constate que le nombre des personnes employées a moins diminué dans les établissements de rang inférieur, petits et moyens (-4,4% et -4,7%), que dans les grands établissements (-9,7%) et ceux de rang supérieur (-8,0%).

Par rapport à la saison d'été de l'année 1937, le personnel employé était en diminution de 5,7 pour cent. En revanche, par rapport à la saison d'été de l'année 1936, la dernière d'avant la dévaluation du franc suisse, il y a encore augmentation dans la proportion de 4,7 pour cent. Calculé sur la base de 100 correspondant au nombre moyen de personnes employées pendant l'été de 1930, le nombre-indice de l'emploi s'inscrivait, pour la saison d'été de 1939, à 70,6 dans l'ensemble du pays, à 79,1 dans les stations de la plaine et des Préalpes et à 57,9 dans les stations des Alpes et des Hautes-Alpes.

Les personnes employées pendant ces deux derniers étés ayant été séparées selon le sexe, il est possible de déterminer la proportion de chacun des deux sexes dans l'ensemble du personnel employé.

Dans l'ensemble des personnes employées pendant l'été de 1939, les hommes entraînent en moyenne pour 42,9 pour cent, les femmes pour 57,1 pour cent. La proportion de personnel masculin varie de 39,0 pour cent dans le canton du Valais à 50,7 pour cent dans le canton de Vaud. Elle dépasse la moyenne générale dans les grandes villes (48,5%) et les autres villes de tourisme (49,6%). Le personnel masculin forme, en outre, une proportion légèrement plus élevée dans les stations de la plaine (44,8%) et des Alpes que dans les stations des Préalpes et des Hautes-Alpes (39,8%). La composition du personnel par sexe se différencie sensiblement selon la grandeur et le rang des établissements. Tandis que, dans les établissements petits et moyens et ceux de rang inférieur, le personnel masculin était de 36,2 et de 33,9 pour cent, la proportion montait à 51,3 pour cent dans les grands établissements et à 47,5 pour cent dans les établissements de rang supérieur. Par rapport à la saison d'été de 1938, la part de chaque sexe ne présente que des différences minimes dans la plupart des chiffres établis. Pour l'ensemble du pays, le déplacement qui s'est opéré en août au profit du personnel féminin est presque contrebalancé par le déplacement de sens inverse qui s'est opéré en juin et juillet.

### Trafic et Tourisme

#### Le trafic de Noël

On annonce ce qui suit au sujet du trafic de Noël dans les chemins de fer fédéraux:

Du 20 au 26 décembre, à part les trains ordinaires qui furent renforcés, 217 trains spéciaux furent mis en circulation, contre 625 l'année dernière. Si on compare ce trafic à celui des années précédentes, on constate qu'il fut beaucoup plus faible, par suite de l'absence des étrangers et par

suite de la mobilisation. Il en fut de même du trafic sportif, quoique nos stations aient bénéficié de conditions atmosphériques et de conditions d'enneigement très favorables.

Les recettes concernant le transport des personnes pendant cette période de Noël, sont élevées à Fr. 3,013,300 soit environ Fr. 200,000 de moins que l'année dernière.

Pour ce premier Noël de guerre, l'aspect de la gare de Bâle donna un juste reflet des répercussions de la situation générale sur notre tourisme. Pendant les jours de fête celle-ci ressemblait autrefois à une véritable fourmillière, mais cette année, ce fut autre chose. Nous lisons dans les "Basler Nachrichten" les réflexions suivantes:

Les quais semblaient morts et alors que les années précédentes, à cette époque, un flot ininterrompu de gens parlant toutes les langues de la terre parcouraient la gare, cette année un silence inquiétant y régnait. Les hôtes étrangers faisaient presque complètement défaut et des trains internationaux on voyait descendre seulement quelques Suisses habitant à l'étranger et qui venaient passer les fêtes en famille.

Cet étranglement du tourisme a des effets catastrophiques et, chez les Suisses eux-mêmes, on ne remarquait pas cette joie qu'affichaient les autres années les personnes qui prenaient leurs vacances d'hiver. La mobilisation a certainement contribué à ralentir ce trafic touristique et seuls quelques sportifs isolés ont quitté Bâle pendant ces journées. Seuls 3 ou 4 trains spéciaux furent émis en circulation spécialement samedi à midi.

Au début de la saison d'hiver 1939/40 cela suffit à caractériser la situation qui est vraiment très sérieuse. Même si les perspectives pour le trafic de Noël en sont un peu meilleures, il n'en reste pas moins qu'il y a un recul considérable dans le trafic touristique. On pouvait compter sur les doigts de la main les Anglais et les Français qui séjourneraient exceptionnellement chez nous, et la foule des Hollandais se résuma à quelques groupes qui vinrent à travers la France, par Delle, et se dirigèrent vers l'Oberland bernois ou les Grisons. Mais il ne fut pas nécessaire d'avoir recours à des trains spéciaux, pour amener en Suisse, les étrangers qui, tous ensemble, auraient à peine suffi pour remplir un seul grand hôtel.

### PAHO

#### Extension du comité de caisse

Dans sa séance du 23 novembre a. c. le comité de la PAHO a présenté, aux bons soins de l'assemblée des délégués, la motion suivante:

« Afin de faciliter aux membres de la caisse, principalement à ceux de la Suisse française et italienne, l'obtention d'une délégation représentative au sein du comité de caisse, le nombre des membres composant le comité de caisse doit être porté de 7 à 11, et celui de la commission de caisse de 3 à 5. (Le nombre des suppléants demeure invariable.)  
La modification des dispositions statutaires des articles 15 et 16 relative à ce nouvel état de chose ne devra s'accomplir avec d'autres modifications éventuelles, qu'à l'occasion de l'assemblée des délégués de 1940. »

En vertu de cette motion le comité a proposé, par écrit, aux délégués, les nominations suivantes:

Employeurs: F. Cottier, Hôtel International et Terminus, Genève; A. Fanciola, Hôtel Esplanade, Locarno.

Employés: P. Kipfer, portier, Hauptstrasse 258, Unterseen; J. B. Rey, cuisinier, Brauerstr. 48, Zürich.

Vu qu'aucune opposition de la part des délégués n'a été formée, dans le délai fixé, contre ces propositions, la motion ainsi que les nominations proposées par le comité sont considérées désormais comme approuvées.

Nous prions les membres de la caisse de bien vouloir en prendre note.

Administration de la PAHO.

**NEUCHÂTEL CHÂTENAY**  
la marque des bons hôtels...

### MITTEILUNG

Wir beehren uns zur Kenntnis zu bringen, dass wir die Marken- und Fabrikationsrechte für die Herstellung des seit über 80 Jahren als erstklassig bekannten

## DENNLER-BITTER

käuflich übernommen haben. Wir danken den verehrten Dennler-Bitter-Kunden für die unserer Marke bisher erwiesene Treue und bitten Sie, ihr diese auch weiterhin bewahren zu wollen.

DENNLER-BITTER INTERLAKEN AG.  
INTERLAKEN

Die vorzüglichen  
**RUFF-WÜRSTLI**



Eine ideale Reserve für Stossbetrieb. Kein Verlust. Sofort tischfertig. Jeder Restaurateur sollte einige Dosen dieser hervorragenden Würstli in Vorrat halten. Prompter Versand in Dosen in verschiedenen Grössen. Qualitätsvergleiche überzeugen! Verlangen Sie bitte unsere Preislisten über vortheilhafte Konserven für Hotels und Restaurants.

Viel Licht für wenig Strom  
garantiert  
**OSRAM-D**  
Schweizer Fabrikat



**REVUE-INSERATE**  
halten Kontakt mit der Hotellerie!

Gesucht  
per 1. Februar tüchtige, gute  
**Köchin**  
für gepflegte Restaurationsküche, im Sommer zu Chef. Offerten mit Zeugniskopien, Photo und Lohnansprüchen unter Chiffre H. P. 2296 an die Hotel-Revue, Basel 2.

LEISTUNGSFÄHIG IN  
**Preis und Qualität**

COMESTIBLES  
GELUGEL — WILD — FISCHÉ

CONSERVEN  
SAUCEN UND GEWÜRZE

LIQUEURS, SPIRITUOSEN  
CHAMPAGNER

**CHRISTEN**  
E. CHRISTEN & Co. A.G., BASEL  
TELEPHON 318 07

**Wenn Sie**  
Hotel-Möbiliar oder technische Einrichtungen zu kaufen suchen oder zu verkaufen haben, so lassen Sie eine Annonce in der Schweizer Hotel-Revue erscheinen.

Bedeutend kleinere Ausgaben  
für die Bodenreinigung; dafür umso schönere und gepflegtere Böden bei Verwendung der bekannten  
Bodenputzmaschine Universals.  
Vorführung unverbindlich.



Suter-Strickler Söhne, Maschinenfabrik, Horgen

**Achten Sie**  
bitte auf die Geschäftsinserate der Hotel-Revue  
Es sind Empfehlungen leistungsfähiger Häuser

**RUFF**  
Würst- und Konservenfabrik  
ZÜRICH

**Wolldecken, Steppdecken, Daunen-Steppdecken, Duvetsdecken u. Kissen**



Umarbeiten von Duvets in la. Steppdecken, ebenso Neuüberziehen von alten Steppdecken etc.  
Steppdecken u. Bettwaren-Fabrik  
**A. Staub & Cie.**  
Seewen (Schwyz)

Für Küche und Toilette  
**LEINENWEBEREI LANGENTHAL A. G.**  
IN LANGENTHAL



**Weil er LEISTUNGSFÄHIGER IST**  
kaufen unsere Mitglieder beim Inserierenden Lieferanten!

**Ecole professionnelle DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES HOTELIERS**  
Cour-Lausanne

**15 Janvier 1940** Cours de service avancé. - Connaissance des boissons et bar. - Comptabilité - Langues et correspondance (française-anglaise et allemande). - Notions de droit. - Durée de cours 4 semaines. - Ecologie Fr. 150.- - Réductions pour Suisses 10%, pour fils d'hôteliers, membres de la S. S. H., 20%.

**19 février 1940** Cours complet de secrétaires d'hôtel. - Ecologie Fr. 180.- avec réductions similaires. - Durée de cours 5 semaines.

Les repas de midi à Fr. 2.- et du soir à Fr. 1.50 sont facultatifs.  
Demandez renseignements et programmes à la Direction de l'Ecole.

Besonderer Umstände halber bestgeführtes  
**Hotel in Zürich zu verkaufen**  
Einzigartige Gelegenheit  
Aussergewöhnliche Rentabilität nachweisbar  
Anzahlung Fr. 85.000.— Falls Garantien vorhanden weniger.  
Anfragen unter Chiffre H. Z. 2343 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.